



Certificat de changement de résidence

Pour obtenir un certificat de changement de résidence, veuillez-vous présenter à la mairie (à l'état civil) avec votre **pièce d'identité** et un **justificatif de domicile** et votre **nouvelle adresse à l'étranger**.

Le document est à retirer environ 48h plus tard.

Contact

Service affaires générales

- [42 rue Cauchy 94110 Arcueil](#)
- [01 46 15 08 60](#)
- [Nous écrire](#)